



Parts de revenu des coexploitants					
Nom, prénom et adresse des coexploitants  (Veuillez indiquer les adresses exactes et complètes)	Bureau d'imposition et numéro dossier	Genre de la participation	Parts de bénéfice <sup>5)</sup>		Rémunérations pour services rendus à la société
			%	Montant	Montant
1	2	3	4	5	6
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
Total :					

Remarques: 1) Réservé à l'administration - 2) Cochez la case utile - 3) Indiquez le résultat d'exploitation à l'exclusion du bénéfice provenant de la réalisation éventuelle du fonds de commerce qui est à inscrire sub III. - 4) Les montants du bilan commercial qui ne sont pas conformes aux prescriptions fiscales doivent être ajustés à ces fins par des additions ou des remarques appropriées, à moins que le contribuable ne préfère produire un bilan fiscal

Parts de revenus des coexploitants

Intérêts et loyers alloués au coexploitant	Intérêts, dépenses ou pertes à charge d'un coexploitant		Reste (total des colonnes 5, 6 et 7 moins colonne 8)	Quote-part de la retenue d'impôt sur a) les tantièmes, b) les revenus de capitaux	a) Prélèvements personnel (en espèces ou en nature), b) suppléments d'apport	Bonification d'impôt: a) pour investissements, b) pour embauchage de chômeurs
Montant	Montant		Montant	Montant	Montant	Montant
7	8	9	10	11	12	13
1				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
2				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
3				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
4				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
5				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
6				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
7				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
8				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
9				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
10				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
11				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
12				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
13				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
14				a)	a)	a)
				b)	b)	b)
				a)	a)	a)
				b)	b)	b)

Remarques: 5) Il s'agit du bénéfice, abstraction faite des rémunérations, intérêts et loyers, au profit ou à charge du coexploitant à titre personnel - 6) Il y a lieu de joindre, le cas échéant, le détail des revenus exonérés en vertu de l'article 115 no 15a L.I.R.

Réservé à l'administration					
Bulletin normal	440				
Cas 0 sans détail imposition	442			Non résident	2
Sans émission bulletin	447			Commune d'attribution	
Sans émission bulletin et décompte	448				
Imposition définitive	1	Imposition provisoire	2		Imposition rectificative
		= § 100,1	3 = § 100,2	2	
				3	

Ligne

21

**IV. Déclaration pour l'impôt commercial**

revenus	
non exonérés	exonérés

22 Bénéfice d'une entreprise commerciale, industrielle, minière ou artisanale établi d'après les prescriptions de la loi modifiée du 4.12.1967 L.I.R. \_\_\_\_\_

--	--

23 - Montant non soumis à l'impôt commercial (suivant détail en annexe) \_\_\_\_\_

-	-
---	---

24 Sous-total :

--	--

25 **À ajouter :**  
Additions prévues par le § 8 de la loi de l'impôt commercial pour autant qu'elles ont été portées en déduction du bénéfice

--	--

26 a) Parts de bénéfice distribuées à des associés solidairement et indéfiniment responsables d'une société en commandite par actions sur des apports non effectués sur le capital ou à titre de rémunération (tantièmes pour la gérance, rémunérations du conjoint pour un emploi dans l'entreprise) \_\_\_\_\_

--	--

27 b)

--	--

28 c)

--	--

29 **Total du bénéfice et des additions :**

--	--

30 **À déduire :**  
Dédutions prévues par le § 9 de la loi de l'impôt commercial pour autant qu'elles ont augmentées le bénéfice

--	--

31 a) Part du bénéfice d'exploitation se rapportant à des établissements stables situés à l'étranger

-	-
---	---

32 b) Libéralités (détails à indiquer sur une annexe) : report de l'année 2023

-	-
---	---

33 report de l'année 2024

-	-
---	---

34 libéralités de l'année 2025

-	-
---	---

35 c)

-	-
---	---

36 d)

-	-
---	---

37 **Total des déductions :**

-	-
---	---

38 **Bénéfice d'exploitation :**

--	--

39 Indication pour la ventilation de l'impôt commercial (suivant annexe modèle 115 F)

--	--

40 **Pertes d'exploitation reportables :**

20		20		20	

-	-

43 **Bénéfice d'exploitation restant :**

--	--

44 Cotisations personnelles légalement obligatoires versées en 2025 à un établissement de sécurité sociale luxembourgeois (suivant certificat)

--	--

45 Dans la mesure où des données à caractère personnel de personnes physiques sont communiquées, elles sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes, lettre «R», «Règlement général sur la protection des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)». [www.acd.lu/fr/az/r/RGPD\\_GDPR.html](http://www.acd.lu/fr/az/r/RGPD_GDPR.html)

46 **Les déclarations non signées sont considérées comme non avenues.**  
J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.  
\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
  
\_\_\_\_\_  
(signature)

Réduction de la base d'assiette			0640
Base d'assiette globale suivant fixation forfaitaire			0990
Supplément pour dépôt tardif	% de la base d'assiette		1030